

**Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 13 février 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Timothée Fontolliet, Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard, Patrizia de Saab D'Amore, Pascal Holenweg, Oriana Brücker, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Bineta Ndiaye et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Le premier véritable budget participatif genevois».**

*30 janvier 2024*

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux.**

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 mars 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M<sup>me</sup> Livia Zbinden, le 6 avril 2023, et sous celle de M. Christian Zaugg, les 31 août, 23 novembre, 14 et 21 décembre 2023, 18 janvier 2024. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Patricia Brito Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*Note de la rapporteuse: comme le PRD-324 pose un cadre général à un projet pilote (PRD-327), la commission a décidé de faire des auditions communes. Ainsi le contenu de chacun des rapports est très similaire. Ce qui diffère sont: l'audition du motionnaire principal, une partie de l'audition du DACM, les amendements et votes.*

**PROJET DE DÉLIBÉRATION**

*Exposé des motifs*

Le budget participatif est un des nombreux outils à la disposition des instances dirigeantes qui souhaitent favoriser l'engagement citoyen et l'implication de la population dans la prise de décisions les concernant très directement. Il s'agit, dans sa définition large, d'une politique publique destinée à inclure la société dans le processus d'allocation du budget public.

Proposé pour la première fois à Porto Alegre en 1988 par le maire de l'époque, Olivio Dutra, le budget participatif existe maintenant sous de nombreuses formes. C'est un outil au service d'une meilleure articulation entre démocratie représentative et démocratie participative. Il permet, par la même occasion, de céder une partie de la souveraineté des élus.

De nombreuses villes du monde comme Paris, Grenoble ou Lausanne ont instauré des procédures de budgets participatifs plus ou moins conséquentes. Lausanne en a tiré des conclusions majoritairement positives après trois années tests (voir le «Rapport d'évaluation du Budget participatif, juillet 2022»).

Considérant:

- le rôle fondamental que représente l'action citoyenne au sein de la société civile;
- l'importance de créer des opportunités citoyennes pour permettre à la population de s'investir le plus largement possible au sein de notre société;
- que les habitant-e-s sont les mieux placé-e-s pour définir leurs besoins locaux et proposer des initiatives et des solutions utiles et adaptées à leurs réalités;
- l'exemple pertinent de la Ville de Lausanne, qui a lancé avec succès un budget participatif sur trois années tests (2019-2021);
- les possibilités offertes par le budget participatif de créer de nouvelles relations entre la Ville et les citoyens, de renforcer la participation citoyenne et enfin de favoriser le développement, l'animation et la transformation des quartiers;
- le soutien possible du programme «Citoyenneté» de la Commission fédérale des migrations (CFM),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 900 000 francs (200 000 francs la première année, 300 000 francs la deuxième et 400 000 francs la troisième) destiné à la dotation d'un budget participatif genevois sur trois années tests, dont à déduire une participation de la Confédération suisse de 180 000 francs, soit 720 000 francs net.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 600 000 francs destiné à la coordination et à la communication d'un budget participatif genevois sur trois années tests, dont à déduire une participation de la Confédération suisse de 120 000 francs, soit 480 000 francs net.

*Art. 3.* – Les modalités suivantes s’appliqueront:

- Les projets pourront être proposés par l’ensemble de la population résidant en Ville de Genève, sans restriction d’âge et selon des modalités à définir.
- Les projets correspondant aux critères de faisabilité (à définir) seront mis au vote et choisis par cette même population résidante en Ville de Genève.
- Les projets lauréats seront réalisés par les habitants, conjointement avec la Ville de Genève ou, au minimum, avec une période d’accompagnement.
- Les modalités restantes seront définies par le Conseil administratif.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu aux dépenses prévues aux articles premier et second au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 200 000 francs.

*Art. 5.* – Les dépenses prévues aux articles premier et second seront inscrites à l’actif du bilan de la Ville de Genève, et seront amorties selon les règles en vigueur.

### **Séance du 6 avril 2023**

*Audition de M. Timothée Fontolliet, auteur du projet de délibération PRD-324*

M. Fontolliet indique que le projet de délibération PRD-324 est lié au projet de délibération PRD-327. Le budget participatif a été élaboré pour la première fois à Porto Alegre en 1988. Il a permis aux classes populaires de s’exprimer. C’est un projet intéressant qui permet de mettre en parallèle la démocratie représentative et la démocratie participative. Il existe de très nombreuses formes de budget participatif, projet utilisé dans de nombreux endroits dans le monde. Au niveau du Conseil municipal, un projet de budget participatif, sous forme d’un projet de délibération transformé en motion, a été accepté en automne 2021. La réponse du Conseil administratif est relativement insatisfaisante, car selon ce dernier Genève fait déjà suffisamment de participatif et liste un certain nombre de projets, qui sont assez éloignés du participatif demandé par la motion. L’idée est de proposer un projet de délibération qui le serait, afin de pouvoir le proposer concrètement à la population. La proposition consiste en un projet pilote sur trois ans, largement inspiré de ce qui se fait à Lausanne. L’idée est simple: en gardant des modalités structurantes, il s’agit de laisser à la population la possibilité de proposer des projets, via un concours, à priori avec une communication qui se ferait par internet ou un tout-ménage.

La population peut ensuite choisir les projets et les créer. Les critères de faisabilité restent à définir. Le budget s’élève à 1,5 million pour trois ans avec une enveloppe progressive pour les projets: 2-3-400 000 francs. Le budget pour une coordination et une communication s’élèverait à 200 000 francs par an. Il y a aussi une participation de la Confédération de 300 000 francs, possible via le

programme citoyeneté. L'avantage d'un budget participatif est de permettre de proposer une interaction supplémentaire entre la Ville et ses citoyens, c'est un outil qui favorise l'engagement citoyen en créant de nouvelles occasions pour s'investir dans son quartier et sa ville. C'est aussi un moyen de favoriser le développement, l'animation et la transformation de la Ville en utilisant les connaissances des habitant-e-s et en créant des liens socio-culturels, mais également de nouvelles relations entre la municipalité et les citoyen-n-e-s. Le projet permettrait aussi de réaliser une des lignes directrices du département de M<sup>me</sup> Kitsos qui inclut la participation en Ville de Genève.

M. Fontolliet invite la CCSJ à auditionner M<sup>me</sup> Julie Erard (cheffe de projet du budget participatif de Lausanne) et le D<sup>r</sup> Matthias Lecoq (chercheur à l'IGEDT).

Une commissaire indique que la Ville de Lausanne a été auditionnée lors de la motion M-1642 et invite les commissaires à lire le rapport concerné.

### *Questions des commissaires*

Y a-t-il des limites au budget participatif, notamment dans le degré de satisfaction de la population?

M. Fontolliet admet qu'il y a des limites, toute la population ne va pas proposer des projets. Il invite à lire le rapport élaboré par Lausanne qui met en lumière un nombre de points positifs sur la dynamique socio-culturelle.

Que devient le fond pour les budgets participatifs quand il y a du participatif déjà inclus dans certains projets, par exemple l'association Topos?

M. Fontolliet séparerait les choses, car l'idée est de garder quelque chose d'indépendant et de l'inclure le moins possible dans des projets qui existent déjà.

M. Holenweg, auteur du PRD-327, ajoute qu'il n'y a pas vraiment d'expérience sur laquelle s'appuyer à Genève sur les budgets participatifs. Ce que le Conseil administratif donne comme exemple dans sa réponse à la motion M-1642 ne sont pas des budgets participatifs mais des projets dans une logique de participation de la population à des actions décidés par le département, ce qui est une démarche complémentaire mais qui fonctionne dans le sens inverse.

Pourquoi prendre un emprunt à court terme comme stipulé dans l'article 4 de la proposition? L'art. 4 spécifie que c'est au besoin, l'idée est de laisser au Conseil administratif le choix de financement.

Le modèle visé dans le projet de délibération PRD-324 s'approche-t-il de celui de Lausanne dont une des spécificités est de faire en sorte que les citoyen-e-s soient entièrement maîtres de leur projet? Le rôle de la Ville de Lausanne se limite-t-il au contrôle technique et légal et à l'organisation des votes?

M. Fontolliet répond par l’affirmative. Le projet reflète l’envie de proposer un véritable budget participatif où c’est la population qui propose, vote et réalise les projets, et le rôle de la municipalité est de poser le cadre.

Quelles actions complémentaires sont envisagées pour amener à participer les personnes qui ont envie de le faire mais qui ne savent pas comment participer?

M. Fontolliet répond qu’il s’agit d’une des limites. C’est souvent la classe moyenne éduquée qui participe à ces projets. A Lausanne, un partenaire associatif a été engagé pour faciliter la prise de contact avec la population. Ils ont travaillé avec une MQ pour diffuser le projet. Il faut trouver des outils facilitateurs pour communiquer au mieux et donner envie à toute la population de participer. Un des biais est que ce sont souvent les personnes qui participent déjà à la vie citoyenne qui sont les premières à se proposer. Il y a tout de même à Lausanne des projets qui proviennent de franges de la population qui ne s’engageaient d’habitude pas dans les projets citoyens.

Est-ce juste que chaque année, la municipalité lancerait un appel à projets doté d’un budget limité, puis ce serait au Conseil administratif de décider du choix du projet?

M. Fontolliet répond que l’idée serait que la population choisisse. Il y a un cadre à mettre en place, donc certaines modalités à établir au préalable, comme une somme d’argent limite ou encore l’âge à partir duquel la population peut voter pour le projet. Plusieurs possibilités existent pour permettre à la population de voter: internet, tout-ménage qui donne les informations, enveloppe avec matériel de vote par exemple.

Comment un citoyen lambda saura-t-il comment réaliser son projet?

Selon M. Fontolliet, la personne recevra des informations, par exemple via un tout-ménage qui le guidera dans ses démarches. Les projets peuvent être divers, par exemple organiser une manifestation ou proposer un aménagement dans le quartier.

L’un des buts est-il de rapprocher la population de la municipalité vers les conseillers municipaux?

Pour M. Fontolliet, le lien supplémentaire entre la municipalité, l’administration et la population signifie que l’administration propose quelque chose de très large et permet à la population de s’inscrire et s’investir dans ce cadre. La municipalité cède ainsi une part de son «pouvoir» à la population en les laissant décider des projets proposés par la population.

Le projet est-il automatiquement réalisé à partir du moment où il est défini et que le budget est alloué ou sa réalisation dépendra-t-elle des autorités municipales?

M. Fontolliet répond que c'est un projet 100% participatif: au moment de la dépose des projets un tri est fait, mais dès que le projet entre dans le cadre défini, c'est la population qui décide. C'est une démocratie participative.

Sachant qu'une grande quantité de jeunes participent aux appels à projets lancés par la Ville, ne faudrait-il pas mettre une restriction d'âge?

M. Fontolliet répond que si les jeunes proposent des projets c'est qu'ils en ont besoin. Il ajoute qu'il n'a pas mis de restriction d'âge car il souhaite rester le plus large possible dans un premier temps. Les commissaires peuvent amender le projet sur cette question s'ils estiment cela important.

Pourquoi le projet de délibération PRD-324 propose-t-il un budget plus élevé que la motion M-1642 qui prévoyait un budget de 400 000 francs pour deux ans?

M. Fontolliet répond que le budget figurant dans la motion M-1642 n'englobait que l'enveloppe, contrairement à celui du projet de délibération PRD-324. Les deux projets partent de la même enveloppe.

Le projet de délibération PRD-324 s'étale sur trois ans, alors que normalement un projet de délibération se limite à un an. Comment modifier ce projet pour qu'il rentre dans le cadre d'un projet de délibération?

M. Holenweg ajoute qu'il est possible de demander année après année. Si les 900 000 francs sont acceptés, ils sont inscrits comme budget annuel, mais ils peuvent aussi être dépensés les années suivantes.

M. Fontolliet indique que ce type de démarche prend un certain temps à se mettre en place et qu'il faut donc plusieurs années pour que cela donne de bons résultats.

Sur quels critères a été établi ce budget de 900 000 francs?

M. Fontolliet répond qu'il a été basé sur ce qui a été fait ailleurs, pour avoir une certaine marge qui permette de se donner les moyens de mettre en place un projet intéressant.

Le budget pour la coordination et la communication n'est-il pas très élevé?

M. Fontolliet indique que tout le cadre doit être réalisé par la Ville. Il y aurait un-e chargé-e de projet pour mettre en place notamment le système de votations et celui d'information ce qui équivaut à un poste à peu près à plein temps.

Cela sera-t-il un poste permanent, puisque le projet s'étale sur trois ans?

M. Fontolliet répond que cela peut être des chargé-e-s de projet de la Ville qui récupèrent ce poste ou l'engagement de quelqu'un sur trois ans. A Lausanne, c'est un poste à 80%. Le budget dédié à la communication et la coordination

n'englobe pas que le salaire de ce poste, mais aussi le financement de tout ce qui permet d'informer la population.

M. Holenweg rappelle que les propositions faites sont des propositions test, ils ne sont pas en train de créer un service pérenne de la Ville de Genève. De plus, la communication est déterminante pour que le projet fonctionne.

Comment le coût de la communication a-t-il été chiffré?

M. Fontolliet répond qu'ils ont pris le coût d'une campagne de communication pour ce type de projet en Ville dont le coût arrive facilement autour des 100 000 francs pour une année. C'est une somme importante nécessaire pour que le projet fonctionne et apporte tous les aspects positifs espérés. C'est un projet pilote, donc les choses peuvent évoluer.

Mise aux voix, l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 31 août 2023**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative, accompagnée de M<sup>me</sup> Joëlle Oudard, adjointe de direction au département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)*

Pour M<sup>me</sup> Kitsos, la politique sociale de proximité découle de l'idée que le Service social est le premier échelon au niveau communal pour être au plus près des besoins des habitant-e-s. Cette politique tourne autour de trois axes: la stimulation des liens sociaux, l'information sociale et l'orientation ainsi que des projets prioritaires, ciblés sur les problématiques identifiées par les différents diagnostics de quartier. Les projets participatifs sont étroitement liés à cette politique de proximité. Ils impliquent de travailler en partenariat avec des associations ou directement avec des collectifs d'habitant-e-s. Elle rappelle la charte de participation mise en place par le Conseil administratif en 2016, qui fixe un certain nombre de principes en lien avec la participation citoyenne: l'impartialité et la clarté de l'information, l'écoute active de la population et l'inclusion de toutes et tous, et notamment des personnes qui sont peu accoutumées à exprimer leur opinion. L'objectif est également d'accompagner des personnes dans un pouvoir d'agir. Le département est en accord avec ce qui est proposé dans ces deux projets de délibérations.

Au niveau du Service social, il y a notamment «La place est à vous» aux Grottes. Cette dynamique est également soutenue au sein du Service de la jeunesse, notamment avec les Maisons de quartier (MQ), et est aussi en lien avec la participation des jeunes. M<sup>me</sup> Kitsos donne comme exemple engage.ch: des jeunes proposaient des idées de projet, des initiatives, dont un certain nombre a été sélectionné et réalisé. Au niveau du Service de la petite enfance, un certain nombre de

projets est également mis en place pour impliquer les enfants dès leur plus jeune âge. La Ville de Genève a reçu à nouveau le label «Commune amie des enfants» de l'UNICEF en 2022. Un des projets mis en place est «Une œuvre, mon doudou et moi» avec le département de la culture et de la transition numérique (DCTN): des enfants entre deux et quatre ans ont pu voter pour leur œuvre préférée.

M<sup>me</sup> Kitsos mentionne les budgets participatifs inclus dans le budget du Service des écoles. Plusieurs projets ont été menés autour de l'aménagement, comme «Les marches exploratoires», lors desquelles les enfants vont dans les quartiers pour donner une idée de ce que doit être la cité de demain. Une consultation avec des associations, des partenaires scolaires et des enfants a été organisée pour le préau des Pâquis, afin qu'ils puissent donner leur avis.

Au niveau de la direction, M<sup>me</sup> Kitsos rappelle certains projets menés par M<sup>me</sup> Alder, comme le «forum social de quartier» avec les diagnostics et plans d'action qui en ont découlé. Il y avait 8 plans d'action et 94 actions proposées: 22 pour les seniors, 19 pour les familles, 21 pour les jeunes, 2 projets spécifiques pour une population migrante cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité et 30 projets plus larges pour l'ensemble de la population. La majorité des projets ont été réalisés et une dizaine est encore en cours. Un autre exemple est celui du Petit-Saconnex, avec le travail piloté par M<sup>me</sup> Oudard, pour mettre en place un projet dans le but d'avoir une MQ, ce qui a donné lieu à «Ô P'tit-Sac». Un lieu a été trouvé et une subvention accordée; des activités vont commencer. Ce sont des projets qui commencent par le participatif et qui sont ensuite ancrés dans la durée. Le skate-park était aussi lié à ce type de démarche, ou encore l'espace freestyle Montbrillant.

Les projets participatifs permettent à des personnes qui ne veulent pas s'engager en politique de s'exprimer et faire preuve d'un engagement autre. Il est important de soutenir ce type de démarche et d'être innovant démocratiquement. M<sup>me</sup> Kitsos mentionne le principe de justice redistributive: le choix des projets se fera par des comités composés de jurys ou par des commissions de sélection, et les appels à projets resteront larges afin d'inclure toute la population. Elle rappelle que l'idée est aussi de toucher des publics plus éloignés. L'objectif est aussi d'avoir un impact structurel en remettant ces projets au cœur de la politique publique et ainsi la faire évoluer. Il est fondamental de rester proche de la population, puisque le but du département est de servir l'intérêt général. Elle relève cependant la question des ressources humaines, du type de commission et de l'organisation à mettre en place. Un des écueils est d'élargir cette initiative au plus grand nombre. Elle ajoute que les personnes les plus dynamiques ou les plus engagées sont celles qui commencent dès leur plus jeune âge.

M<sup>me</sup> Oudard ajoute que les espaces de quartier sont un des leviers phares, car ils sont attribués tous les trois ans avec un appel à projets, et concernent 170 associations ou collectifs pour quelque 190 activités proposées dans ces



espaces. Il s'agit donc d'un dispositif qui naît à partir d'une démarche participative. La journée internationale des personnes âgées du 1<sup>er</sup> octobre propose une programmation à partir d'un appel aux citoyens et associations, avec le soutien des Antennes sociales de proximité (ASP). La plupart des projets issus du cycle 2018-2020 se sont concrétisés et vivent toujours. La Ville de Genève a reçu la distinction «Ville en santé» de la Fondation Radix pour le projet «Restons dynamiques», qui consiste en un projet de marche sportive dans trois parcs de la Ville, issu du forum social du quartier de Champel.

### *Questions des commissaires*

Des projets en lien avec la végétalisation et l'alimentation, comme des potagers urbains ou des projets s'approchant des caisses alimentaires, seraient-ils envisageables?

Selon M<sup>me</sup> Kitsos, des projets de végétalisation ont déjà été menés notamment aux Pâquis. Il existe aussi des potagers urbains. Elle indique qu'ils sont ouverts aux propositions.

Selon M<sup>me</sup> Oudard, un Free-go (frigo en libre-service) a été installé devant l'espace de quartier Le 99 et dans lequel des habitant-e-s du quartier, des associations, des restaurateurs et restauratrices peuvent déposer des aliments qu'ils ne vont pas consommer et les personnes peuvent se servir. Il y a également des collaborations avec la fondation Ma-Terre et le projet Refettorio notamment, qui propose des repas gratuits trois fois par semaine aux personnes âgées en situation d'isolement et de précarité.

Combien coûterait la mise en place de ce type de projet?

M<sup>me</sup> Kitsos répond que cela dépend de l'ampleur des projets et s'il y a des fonds privés. S'il y a systématiquement une commission, il faut un budget. Le personnel actuel a déjà un certain nombre de projets sur lesquels travailler, notamment en lien avec la prévention de la santé, le désendettement, avec la convention avec Pro Senectute, sur le mentorat avec les familles en situation de vulnérabilité. C'est la même équipe qui se charge des différents axes mentionnés plus tôt.

M<sup>me</sup> Oudard ajoute qu'il s'agit d'une équipe dédiée à la coordination et l'animation des espaces de quartier. Cette dernière est aussi mobilisée pour des événements qui contribuent à la cohésion sociale dans les quartiers (fête des voisins, journée internationale de la personne âgée, le programme Activités seniors près de chez vous) et s'occupe de contacter les personnes âgées dans le cadre du plan canicule. D'autres projets sont également développés dans les différents quartiers.

Une commissaire qui a participé à la création d'«Ô P'tit-Sac» indique que ce projet a été mis sur place avec les ressources dont le DCSS disposait, sans crédit

supplémentaire. Ainsi pourquoi le budget alloué aux projets participatifs n'est pas augmenté et nécessite un crédit supplémentaire?

M<sup>me</sup> Kitsos répond qu'il s'agit d'une question d'arbitrage. L'accent a été mis sur la politique de la petite enfance, qui permet de toucher à plusieurs objectifs: l'égalité pour les enfants, l'égalité homme-femme, la pénurie de main-d'œuvre. Le participatif est aussi important car il permet la stimulation des liens, ce qui permet de repérer des situations de précarité et d'isolement et de lutter contre les situations de non-recours aux prestations.

M<sup>me</sup> Oudard ajoute que le projet «Ô P'tit-Sac» a nécessité des ressources importantes de plusieurs services départementaux et indique qu'il serait difficile de reproduire un tel projet avec le budget actuel. Le bilan de l'expérience lausannoise fait état des ressources humaines assez importantes afin de la réaliser.

La commissaire ajoute que le projet «Ô P'tit-Sac» a attiré des personnes qu'on ne voit pas souvent, notamment des internationaux.

Est-ce que du personnel a dû être engagé pour «Ô P'tit-Sac»?

M<sup>me</sup> Oudard répond que ce projet a pu être réalisé avec les moyens dont ils disposaient déjà, en période de pandémie.

Est-ce le DCSS qui propose des projets à mettre en place avec la population ou est-ce des associations ou collectifs qui s'adressent au DCSS pour proposer un projet?

M<sup>me</sup> Kitsos répond que les deux cas de figure existent. Il y a des impulsions du département, notamment avec les appels à projets, comme par celui qui a été fait sur le thème «Faire la société ensemble dans le cadre de la politique d'accessibilité. L'idée était de mettre en lien des associations qui travaillent sur différentes thématiques avec des associations qui travaillent spécifiquement sur des besoins particuliers, afin que des projets se mettent en place pour développer un réflexe accessibilité. Il y a d'autres cas où ce sont les associations qui ont donné les idées.

M<sup>me</sup> Oudard ajoute que les projets sont parfois menés ensemble par des associations et des représentant-e-s de la municipalité, notamment les TSHM, qui se rendent compte ensemble d'enjeux existants, par exemple le projet de l'Abri au 99 qui accueille des enfants en situation de précarité pendant les vacances scolaires d'octobre et qui propose un certain nombre d'activités. Ce projet est né de la municipalité mais avec un collectif d'associations autour.

N'y a-t-il pas le risque de mettre en avant certaines associations plus importantes que d'autres? Comment le département fera-t-il pour permettre à toutes sortes de groupes de présenter des projets?

Selon M<sup>me</sup> Kitsos, il s'agit d'un vrai défi. Pour formuler un projet il faut déjà avoir un certain nombre de compétences, un réseau, une organisation, ce qui fait qu'on retrouve souvent les mêmes personnes. Elle pense que, sur les questions d'engagement, la solution est de démarrer dès le plus jeune âge. Elle donne l'exemple du prix P'tits mômes, Coup de cœur des jeunes lectrices et lecteurs, Occupe l'Alhambra. Les associations ont leur réseau qui inclut aussi des publics spécifiques; elles permettent donc d'inclure des personnes qui ne s'engagent pas forcément politiquement.

Le DCSS faisant déjà beaucoup en termes de participatif, ce projet de délibération constitue-t-il un doublon par rapport à ce qui est déjà fait?

Pour M<sup>me</sup> Kitsos, l'idée de ces projets de délibérations est d'avoir sur trois ans un véritable budget dédié aux projets participatifs, et qu'au-delà des instances politiques, il y a une commission ou organisation qui a un pouvoir de financement, ce qui va plus loin dans la participation que ce qui existe actuellement. Il est difficile de mettre en place un projet aussi ambitieux avec le budget et les équipes actuels.

Un commissaire rappelle que les projets de délibérations PRD-324 et 327 font suite à l'adoption d'une motion par le Conseil municipal en 2021 pour développer des projets pilotes de budget participatif sans limite de localisation et qu'ils concernent tous les départements car cela peut être des projets d'aménagement matériel, culturels, en lien avec la sécurité, sportifs. C'est une dynamique autre que celle des départements qui consultent les habitant-e-s sur les projets du département. Il s'agit ici de projets déposés par les habitant-e-s et qui peuvent être réalisés s'ils sont jugés réalisables. Le danger évoqué peut être contourné en demandant que ce soient des collectifs d'habitant-e-s créés spécifiquement pour ce projet qui proposent leur projet.

Le DCSS a-t-il actuellement les moyens humains, techniques et administratifs nécessaires pour évaluer les projets qui lui sont transmis ou doit-il se doter de personnel et d'instances supplémentaires?

Selon M<sup>me</sup> Kitsos, le personnel du département a l'expertise requise, mais il faut une coordination au vu des enjeux transversaux et les suivis de projets représentent une charge de travail conséquente. Si des crédits importants sont donnés, il faut des ressources humaines car le personnel actuel du département a une charge de travail déjà conséquente.

Le fait de mettre un montant annuel peut-il être une contrainte pour l'aboutissement d'un projet?

Pour M<sup>me</sup> Kitsos, il faudrait avoir un peu de souplesse. Certains projets seront plus conséquents que d'autres en termes financiers.

### *Discussion*

Des commissaires pensent qu'il y aura des incidences sur les ressources humaines par la création de postes.

Pour une commissaire, le projet lausannois n'a pas nécessité de personnel supplémentaire pendant sa phase pilote. Si au terme du projet pilote un manque de ressources humaines est relevé, il faudra à ce moment-là combler ce manque. Mais cela reste une phase expérimentale pour l'instant.

Un commissaire dit qu'il ne s'agit pas d'essayer de subventionner une association connue, mais au contraire d'encourager la participation de personnes qui ne prennent jamais part aux consultations, comme les adolescents, les gens qui n'ont pas le droit de vote ou les internationaux.

Pour une commissaire, cela pourrait inciter des personnes installées depuis longtemps à participer davantage, voire se naturaliser.

### **Séance du 23 novembre 2023**

*Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de M<sup>me</sup> Julie Schnydrig Kettenacker, cheffe du Service Agenda 21*

M. Gomez signale que cette politique publique ne figure pas dans le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif. En se référant à la première phrase du dernier paragraphe de l'exposé des motifs du projet de délibération PRD-324 «De nombreuses villes du monde comme Paris, Grenoble ou Lausanne ont instauré des procédures de budgets participatifs plus ou moins conséquentes», il précise que la structure politique de la Ville de Genève est différente de celle de ces villes: le pouvoir est souvent plus centralisé dans ces villes qu'en Ville de Genève. Il rappelle le droit d'initiative et le droit de référendum à Genève, ainsi que le nombre élevé d'associations, ce qui va dans le sens de la participation citoyenne, à travers des associations souvent très compétentes dans leur domaine de politique publique et qui ont souvent des projets pointus. Quand on parle de budgets participatifs, cela implique d'accorder un certain montant par quartier pour des projets sans avoir de suivi sur le projet. Une gestion se fait avec la participation des citoyen-ne-s et des services compétents: cela doit être une collaboration entre les deux. Il donne l'exemple de Paris qui a donné des permis pour planter des arbres dans un certain nombre d'espaces, mais qui est revenue en arrière parce qu'il n'y a pas eu de suivi. Il est donc important de s'assurer d'un suivi. La démocratie semi-directe englobe déjà en partie ce type de processus participatif et s'accompagne d'outils comme les subventions ponctuelles ou les contrats de quartier, qui permettent de mener à bien des projets des citoyen-ne-s. Pour lui, ces projets de délibérations sont un peu contraignants.

M<sup>me</sup> Schnydrig Kettenacker indique que la Ville peut soutenir des initiatives citoyennes par son soutien aux associations, comme le fait notamment l'Agenda 21. Le budget participatif de la Ville de Lausanne concerne des associations ou des collectifs d'au moins trois personnes; il y est donc un minimum structuré et construit.

Elle a l'impression qu'on confond la mission d'un service transversal avec la mission de fond de l'Agenda 21. Ce dernier est un service qui fait de la participation sur certains projets ainsi que des appels à projets, construit des projets ou des prestations sur un mode participatif ou consultatif, mais cela ne signifie pas que la participation fait partie de ses missions premières. Il n'est actuellement pas possible d'ajouter une mission de participation au sein du service, car cela constitue presque un pôle à part entière. Elle estime que cela relèverait plutôt du DCSS. Cependant, sur des projets liés à sa mission, l'Agenda 21 peut faire du participatif avec des personnes expertes dans leur domaine. La procédure administrative en Ville de Lausanne est très chronophage et demande un certain nombre de compétences ainsi que la mise en place d'une plateforme qui permet de déposer les projets et de voter pour les projets préférés. L'idée est intéressante, mais génère un travail administratif important qui ne serait pas absorbable actuellement au niveau de l'Agenda 21.

M. Gomez ajoute que plusieurs contrats de quartier sont tombés, mais que le plus petit jardin botanique de Suisse a été inauguré cet été à Saint-Jean grâce à un projet de quartier. Il estime que ce type de processus a plus de sens en Ville de Genève que le modèle de budget participatif demandé par les projets de délibérations. Cela peut avoir du sens dans certaines grandes métropoles où les services publics ne sont souvent pas très présents.

### *Questions des commissaires*

Comme il semble y avoir une impatience liée à la lenteur politique qui laisse penser certaines personnes qu'un budget participatif leur permettrait d'arriver plus vite à leurs fins, que serait-il possible de faire pour rassurer et renforcer les liens avec les associations pour les impliquer davantage?

M. Gomez répond que les projets de végétalisation effectués à la Terrassière et à effectuer aux Grottes et aux Pâquis sont rapides parce que la Ville de Genève intervient comme propriétaire privé. Cependant, il y a des contraintes supplémentaires pour faire la même chose sur l'espace public. Il comprend qu'il y ait cette impatience, certaines propositions restent longtemps en commission par exemple. Il estime cependant que la Ville est assez réactive quand il y a des projets provenant d'associations et de citoyen-ne-s.

Le projet de délibération PRD-324 indique qu'il serait possible de recevoir une participation financière de la Confédération afin de diminuer les coûts de la mise en place de ces budgets participatifs. Est-ce bien le cas?

M. Gomez suppose que ce sont des dotations participatives pour des projets précis, et non pour financer un budget participatif tel que demandé dans les projets de délibérations.

Serait-il possible à l'Agenda 21 de faire de la co-construction de projets, comme cela se fait pour l'appel à projets pour lutter contre le racisme anti-Noir.e.s, en donnant des moyens supplémentaires à l'Agenda 21 ou au département 5, ce qui permettrait de mettre la population au centre de ces projets?

M<sup>me</sup> Schnydrig Kettenacker répond que cela se fait déjà pour un certain nombre de projets. L'Agenda 21 reçoit parfois des demandes de subventionnement pour des projets qui ne sont pas encore vraiment aboutis. Le service accorde dans ces cas une petite subvention et accompagne l'association au niveau de son projet afin d'avoir un suivi en termes de conformité. Cela permet de créer des projets ensemble, par exemple le projet «Objectif zéro sexisme dans ma ville». La structure associative permet de dépasser les limites en termes de ressources administratives et de rapidité du service. M. Gomez ajoute que le service «Agenda 21 – Ville durable» a reçu encore aujourd'hui deux projets provenant d'associations.

M<sup>me</sup> Schnydrig Kettenacker indique qu'ils ont décidé d'arrêter le projet susmentionné car les appels à projets ont fait connaître le service Agenda 21 comme compétent en la matière et pouvant subventionner ce type de politique publique. Le service a actuellement suffisamment de demandes pour allouer tous ses fonds sans avoir à faire d'appel à projets. Cela se retrouve également pour les questions de climat, d'égalité et de diversité.

M. Holenweg, motionnaire, indique que l'idée de ces projets de délibérations n'est pas de demander aux associations de faire des propositions, mais plutôt de contourner les associations pour atteindre directement la population.

A quel niveau se situe le manque de moyens de la Ville pour assurer un véritable processus de budget participatif qui est un budget à la disposition des habitant-e-s pour des projets répartis dans les différents départements?

M. Gomez indique que cela est déjà fait dans différents services et dans les contrats de quartier. M<sup>me</sup> Schnydrig Kettenacker précise que la Ville de Lausanne a créé un service dédié au pilotage des budgets participatifs. Cela demande des ressources humaines.

Lausanne a-t-elle un service équivalent à l'Agenda 21? M<sup>me</sup> Schnydrig Kettenacker répond que oui, mais qu'il ne gère pas les budgets participatifs.

## Séance du 14 décembre 2023

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée par M. Nicolas Betty, chef de service de l'AGCM*

M<sup>me</sup> Perler indique que le projet de délibération PRD-327 concerne davantage le DACM que le projet de délibération PRD-324. Elle expliquera ce qui se pratique au niveau du DACM. Elle rappelle la réponse du Conseil administratif à la M-1642. La politique que M<sup>me</sup> Perler a souhaité mener dans le département a été de s'adapter au fait que les projets sont sur un temps long, que les habitant-e-s et les associations sont impatient-e-s et aimeraient à la fois que leur quartier soit aménagé et aménager eux-mêmes.

C'est aussi pour cette raison qu'elle s'intéresse à la collaboration entre les habitant-e-s et les collectivités publiques sur des petits projets depuis de nombreuses années. La revue *Rue de l'Avenir* fait état des différents projets menés, les biais et les difficultés rencontrés lors de la mise en place de projets en collaboration avec la population. Lors de son arrivée au DACM, M<sup>me</sup> Perler a demandé, au vu de la longueur des projets, de s'organiser pour favoriser l'urbanisme tactique.

Dans le cadre de son année de mairie, elle a mandaté deux chef-fe-s de projet spécialisé-e-s en projets participatifs. Quatre projets ont été élaborés dans quatre quartiers. Un des projets n'a pas pu être réalisé car le crédit nécessaire dépassait le budget alloué de manière trop importante. Aux Pâquis, c'était le projet arbres itinérants (arbres dans des pots mobiles). A Champel, la mise en place de bancs pour les aîné-e-s, projet qui a depuis été repris et adapté par les services et qui sera implanté entre fin 2023 et 2024. Aux Minoteries, des aménagements ont été effectués, notamment un parc à chiens et des balancelles végétalisées. Mener ces projets participatifs s'est avéré très intéressant et très chronophage. Ce type de projet favorise les relations entre les habitant-e-s. Cependant il est nécessaire d'offrir un accompagnement aussi dans la durée, notamment pour continuer à animer l'espace; sinon le risque est que les espaces soient délaissés et mal utilisés dans la durée comme pour trois rues en transition fermées à la circulation qui ne sont pas animées en dehors des terrasses estivales.

La volonté est de mettre en place des projets avec les habitant-e-s, mais il faut assurer la présence pendant l'élaboration du projet et l'accompagner par la suite. M<sup>me</sup> Perler mentionne plusieurs initiatives menées dans le cadre du PDCOM: le réaménagement de la pointe de la Jonction qui est un projet de co-construction avec une structure mise en place pour assurer la relation avec les associations (occupation temporaire dans l'attente du réaménagement), la mise en place du skate-park temporaire sur la parcelle Montbrillant à l'initiative des jeunes du quartier accompagnés par le DCSS et le DACM, le projet de la Croix-Verte, pour lequel une rencontre a eu lieu courant novembre avec les associations du

quartier pour définir des aménagements temporaires mais aussi réaliser à terme la Croix-Verte.

D'une manière générale, une information est faite aux habitants, associations et commerçants du quartier concerné pour présenter le projet. Concernant les budgets participatifs, les conclusions tirées de l'expérience de Lausanne et d'autres villes sont les mêmes au sein du DACM: il est important de poursuivre dans cette voie parce qu'il y a une demande très forte des habitants d'être associés très fortement à ce qu'il se passe dans l'espace public. Cela permet de préfigurer les aménagements futurs, car ce sont eux qui connaissent leurs besoins. Mener un projet est un véritable métier et les habitants sont souvent démunis face aux difficultés et aux contraintes qui se présentent. Il faut donc prévoir un accompagnement.

Ne faudrait-il pas, d'un point de vue politique, profiter pour mettre en place un partenariat qui permette d'optimiser la réponse des associations?

M<sup>me</sup> Perler indique que l'enjeu est d'occuper, entretenir et faire vivre l'espace dans lequel un projet est déployé. La question est de savoir quel degré d'exigence il est possible d'avoir avec un collectif d'habitant-e-s qui ont un projet.

Est-il possible d'associer un projet de délibération de budget participatif avec le financement d'un poste de travail? Si oui, le montant de 200 000 francs paraît-il suffisant?

M. Betty répond que le travail en cours avec le collectif des Pâquis commence par des micro-projets proposés par le collectif. Leur démarche actuelle est de se concentrer sur quatre projets qui peuvent être couverts par les 200 000 francs envisagés dans le projet de délibération. Dans la mesure où cette démarche participative s'annonce longue, ils ont besoin d'un-e spécialiste pour engager ces discussions, conduire et animer des réunions et concilier des intérêts divergents. Il pourrait être opportun d'amender ce projet de délibération pour qu'il comprenne également un montant supplémentaire destiné à financer un mandat. Il serait plus logique d'inclure cela dans la proposition qui sera déposée au printemps 2024, mais cela signifie que d'ici là il n'y aura pas de spécialiste en démarche participative. M<sup>me</sup> Perler ajoute que cette compétence sera nécessaire dans tous les cas. Il faudra prévoir de mandater quelqu'un pour aider à la mise en œuvre des projets participatifs et les superviser, afin qu'ils aboutissent à la satisfaction des habitant-e-s.

M. Betty indique qu'il y a 200 projets en cours au DACM, il serait donc difficile d'en ajouter dans l'immédiat.

Cela consiste-t-il en une création de poste?

M<sup>me</sup> Perler répond que ce n'est pas une création de poste mais un mandat.



La difficulté rencontrée par le département provient-elle du fait que les projets participatifs demandent beaucoup de temps et de disponibilité de la part des collaborateur-trice-s?

M<sup>me</sup> Perler confirme. Les conclusions de l'expérience lausannoise montrent qu'il est nécessaire de prévoir un accompagnement dans la durée.

Le matériel à la plage des Eaux-Vives est mis à la disposition de la population avec une application. Est-il envisageable de l'utiliser pour les conteneurs de jeux proposés, pour éviter que quelqu'un ne doive ouvrir et fermer?

M<sup>me</sup> Perler répond qu'elle n'a pas entendu de retour négatif concernant ce système. Toutefois il est utile que quelqu'un s'assure que les jeux soient toujours en bon état d'usage. Tout dépend du projet et de l'autonomie que cela exige.

Elle rappelle que pour qu'un projet soit participatif jusqu'au bout, cela nécessite un accompagnement pour aider à organiser la suite et s'assurer que le projet continue à vivre. M. Betty illustre le propos avec l'exemple de Montchoisy: les associations étaient très motivées, ils ne se sont donc pas inquiétés de l'activité qu'il allait y avoir une fois la rue fermée, mais finalement aucune animation n'a été mise en place.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'il est important d'identifier pourquoi cela n'a pas marché et d'amener les habitant-e-s à avoir une autonomie dans la gestion du projet une fois qu'il a été mis en place.

Serait-il possible de stipuler dans le contrat de prestation que l'espace doit être bien tenu et qu'en cas de détérioration du matériel il doit être remis en ordre?

M<sup>me</sup> Perler répond que le rôle d'une administration, quand de l'argent public est engagé dans des projets, est aussi de réfléchir à comment amener les habitant-e-s à être responsables de leur projet et de leur espace. C'est également l'objectif du projet participatif. Mais il faut aussi prévoir quoi faire si des imprévus se présentent, pour continuer à faire vivre le projet.

Comme il s'agit de petits budgets et que le projet participatif doit être contractuel pour être accepté, afin de garantir que les initiateurs du projet s'en occuperont jusqu'au bout, faut-il nécessairement un accompagnement?

M<sup>me</sup> Perler répond que quand de l'argent public est engagé, il faut aussi rendre compte de son utilisation. Il ne suffit pas d'inscrire dans une convention que quelque chose doit être fait pour s'assurer que cela sera effectivement fait.

## **Séance du 21 décembre 2023**

### *Discussion*

Les Vert-e-s proposent de transformer le projet de délibération PRD-324 en motion, puisque la demande financière dépasse un an. Le Parti socialiste rejoint la proposition notamment parce que le projet de délibération pose un cadre général à un projet pilote (PRD-327).

Afin que l’invite corresponde à un projet de délibération, il est proposé de revoir le texte pour l’adapter au format d’une motion. Le principe de transformer le projet de délibération PRD-324 en motion est accepté à l’unanimité.

## **Séance du 18 janvier 2024**

### *Vote d’un amendement*

Les Vert-e-s proposent le texte suivant pour adapter le projet de délibération PRD-324 en motion: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre en place un processus de budgets participatifs qui permettra à la population résidant en Ville de Genève de choisir la mise en place de projets déposés par la même population résidante selon des modalités à définir,
- définir les critères d’acceptation des projets, les modalités de vote de la population et celles d’accompagnement de la mise en place des projets retenus par la population.»

Ce texte est accepté par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 3 non (1 PLR, 1 LC, 1 UDC) et 4 abstentions (1 MCG, 2 PLR, 1 LC).

### *Prises de position*

Le Parti libéral-radical refusera cette motion pour les mêmes raisons que le projet de délibération PRD-327: le Conseil administratif peut faire le nécessaire par lui-même sans que le Conseil municipal vote encore un projet supplémentaire.

Les Vert-e-s sont favorables à cette motion qui est le socle du projet de délibération PRD-327 qui permet la mise en place d’un projet pilote d’un réel budget participatif aux Pâquis. Ils rappellent la motion M-1642 et soulignent que la participation directe de la population est très importante pour les Vert-e-s. La Ville mène des projets en co-construction avec la population, mais ce sont très souvent des projets de la Ville proposés à la population, souvent des associations et non l’inverse. Les budgets participatifs permettront d’inclure le reste de la population dans la mise en place de projets provenant des habitant-e-s.

*Vote du projet de délibération transformé en motion*

La motion est acceptée par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 LC).

M<sup>me</sup> Kraft-Babel annonce un rapport de minorité pour le Parti libéral-radical.

*PROJET DE MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre en place un processus de budgets participatifs qui permettra à la population résidant en Ville de Genève de choisir la mise en place de projets déposés par la même population résidante selon des modalités à définir,
- définir les critères d'acceptation des projets, les modalités de vote de la population et celles d'accompagnement de la mise en place des projets retenus par la population.

**B. Rapport de minorité oral de M<sup>me</sup> Kraft-Babel.**